



LE 7¹² pour le travail social

Que ce soit dans les services de protection de l'enfance, d'action sociale, de PMI des Départements et des services d'action sociale, des CCAS, établissements publics et mairies, les professionnels du champ de l'action sociale, de l'enfance, du handicap, de l'autonomie, de l'insertion dénoncent des conditions de travail ne permettant plus l'exercice de leurs missions de service public.

Toutes et tous appellent à faire du 7 décembre 2021 une journée de lutte du travail social

La charge de travail exponentielle, le sous-effectif chronique, le management agressif, le turn-over incessant, la suppression de moyens humains et financier à destination de la population, privent les travailleurs sociaux et médico-sociaux d'outils indispensables à leurs activités professionnelles et remettent en question les sens de leurs métiers. **Cet état de fait a des conséquences sur la qualité de l'accompagnement de publics fragiles ainsi que sur la santé et la sécurité des agents (burn-out, bore-out, arrêt maladie, usure professionnelle...).**

Charge de travail

Sous-effectif

Usure professionnelle

Turn-over

Baisse des moyens

Malgré leur fort investissement professionnel, les agents se heurtent à l'impossibilité de répondre aux besoins des publics notamment dans le cadre de la prise en charge de l'enfance en danger. L'empilement de politiques publiques ne favorise pas la prise en charge globale de personnes et l'accès à une autonomie mais enferme l'action des professionnels dans un système d'offre de services peu efficace sur le long terme.

Le projet de loi sur la protection de l'enfance décidé par le gouvernement ne répond pas aux revendications des professionnels sur leurs métiers et leurs missions de même qu'il ne prend pas en considération les besoins financiers et humains de cette mission. De plus il renforce la politique sécuritaire envers les mineurs non accompagnés, enfants qui ont plutôt besoin d'un vrai accompagnement social.



Ce projet de loi démontre la vision gestionnaire et déshumanisée de ce gouvernement et sa méconnaissance des professions du care

Partout, les collectivités reconnaissent aujourd'hui leur grande difficulté à recruter dans le secteur social, et en particulier les conseils départementaux, chefs de file de l'action sociale et de la protection de l'enfance. La mise en œuvre de la Loi de transformation de la fonction publique n'a fait que renforcer les effets délétères de la période puisqu'elle conduit à encore plus de précarité pour les agents. Dans le secteur privé, le projet de fusion et le risque d'harmonisation vers le moins-disant social des conventions du secteur social et médico-social va également entraîner une perte d'attractivité des métiers.

La FSU Territoriale appelle les professionnels à faire entendre leur voix et à participer aux actions pour :

La revalorisation des grilles des carrières pour relancer l'attractivité de nos métiers

L'augmentation du nombre de concours afin de résorber la précarité des professionnels du secteur

Le recrutement d'emplois statutaires et l'ouverture de postes correspondant aux besoins sociaux

Le dégel du point d'indice

La création d'un cadre d'emplois spécifique aux assistants familiaux

NOUS REVENDIQUONS AUSSI :

des moyens humains, la reconnaissance des qualifications des professionnels, ainsi que des moyens structurels et financiers permettant d'assurer les missions d'accompagnement et de protection des populations en particulier les plus précaires.

LE 7 DÉCEMBRE 2021 MANIFESTEZ VOUS ! A PARIS

(13h30 au métro Saint-Jacques)